

Coordination extrascolaire :

COALA asbl - Elise DEBOIS
0485/60.32.92 – elise@coalanet.org

Commission Communale de l'accueil du 9 décembre 2010 – Administration communale

Présences :

					Prés	Exc.
VERLAINE	André	1	e	Président - Conseiller communal		X
HONTOIR	Céline	1	e	Echevine Enseignement - ATL	X	
GRASSERE	Lydia	1	e	Conseillère communale		X
DEBATTY	Benoît	1	e	Conseiller communal		
REYSER	Dominique	1	s	Conseiller communal		
GOFFIN	Germain	1	S	Conseiller communal	X	
DEBATY	Marcellin	1	s	Conseiller communal		
PILETTE-MAES	Béatrice	1	s	Conseillère communale		
DEFRESNE	Bernard	2	e	Ecole St Joseph	X	
PITANCE	Christine	2	e	Ecole communale de l'Envol	X	
GILLET	Véronique	2	e	Ecole communale de la Croisette		X
LEUNEN	Régine	2	e	Ecole Communauté française		X
DEBATY	Annika	2	s	Ecole Communauté française		
DEGIMBE	Jean-Marc	2	s	Ecole St Joseph	X	
VISART de BOCARME	Michèle	2	s	Ecole communale de l'Envol		
WAVREILLE	Dominique	2	s	Ecole communale de la Croisette		
GRAILET	Danielle	3	e	Ecole Communauté française		
RYELANDT	Muriel	3	e	Ligue des familles		
SERMON	Véronique	3	e	Ecole St Joseph		Proc
GEORGES	Sylviane	3	e	Ecole communale de l'Envol		
DELBECQUE	Marianne	3	s	Ligue des Familles		
DEMEIRE	Nathalie	3	s	Ecole Communauté française		
HAMPERT	Geneviève	3	s	Ecole communale de la Croisette		
PENSON	Valérie	3	s	Ecole St Joseph		X
MEURISSE	Dominique	4	e	Accueillante extrascolaire		
TILE	Nicole	4	e	IMAJE		
BOTTON	Florent	4	e	Asbl Gesves EXTRA	X	
COLPAERT	Géraldine	4	e	Domaine de Mozet		
?	?	4	s	IMAJE		
LACZKA	Marta	4	s	Asbl Gesves EXTRA		X
WATTERMAN	Yves	5	e	La spirale asbl		
TOUSSAINT	Jean-Michel	5	e	R.E.S.gevsoise		
VAN AUDENRODE	Eloi	5	e	Patro Jean XXIII	X	
VAN AUDENRODE	Martin	5	e	Patro Jean XXIII	X	
DEBATTY	Marie	5	s	Patro Jean XXIII		
FAVEAUX	Nathalie	5	s	Patro Jean XXIII		
BUFFET	Bénédicte			Coordinatrice accueil ONE		X
DEBOIS	Elise			COALA asbl – Responsable ATL	X	
GEERKENS	Olivier			COALA asbl – Coordinateur	X	
VANESSE	Isabelle			Représentante Mr Dominique Notte, Député-Président de la Province.		X

Accueil par Céline Hontoir et Elise Debois

Procuration :

De Véronique SERMON A Jean-Marc DEGIMBE

1. Validation du précédent procès – verbal

A l'unanimité, le précédent PV est validé.

Il n'y a pas de suivi particulier puisque c'est une remise à niveau des connaissances extrascolaires du secteur et de Gesves en particulier qui a été à l'ordre du jour de notre dernière rencontre.

2. Réflexion autour d'un des axes prioritaires : L'accueil centralisé les mercredis après-midi

Pour rappel, notre plan d'action annuel place 2 priorités au centre de nos actions. L'une d'entre elles est la réflexion autour de la création d'un accueil centralisé les mercredis après-midi à Gesves.

Objectifs du projet :

- Permettre aux enfants de se rencontrer, de se rassembler
- Permettre aux enfants de 'sortir', durant le temps extrascolaire, des établissements scolaires
- Mettre les enfants en projet

Lieu d'animation :

Jusque 13h, les enfants restent et dînent dans les écoles

Dès 13h30 : Le site de la plaine communale (A court terme) – La maison de l'Enfance sur le site de la Pichelotte (A long terme).

Sur le site de l'administration communale, il serait nécessaire de disposer des locaux suivants :

- Hall (libre jusque 16h15 – Après c'est le baby-basket ! Des collaborations sont possibles !)
- Croix-rouge (actuellement sans information)
- RTG2
- Local de l'ONE (?)
- Local des Ados (?)
- Ancien réfectoire de la Communauté française (?)
- Salle des fêtes au-dessus de l'administration communale (?)

La Maison de la musique est occupé tout l'après-midi par le conservatoire de Ciney – Collaboration aussi possible !

Coordination :

Asbl « Gesves EXTRA »

Penser également au processus d'inscription, de paiement, de récolte des informations médicales, etc.

Transport des enfants :

Le car communal (gratuit) va chercher les enfants dans les 3 écoles (un animateur de « Gesves EXTRA » est présent dans le bus).

Les accueillant(e)s font le trajet en voiture. Les enfants de l'EFACF viennent à pieds.

Ni le retour vers les écoles, ni de 'tourné' dans les villages ne sont prévus.

Nombre d'enfants :

Actuellement, sur base des inscriptions dans les écoles, 60 enfants restent dans les garderies scolaires. Il est possible que ce nombre évolue.

Assurance :

Elle couvre actuellement un nombre suffisant d'enfants et d'accueillant(e)s, le site de la plaine communale étant repris comme un lieu d'animation potentiel de l'asbl « Gesves EXTRA ».

Achat de matériel :

Lits de sieste, jeux, jouets, etc.
Possibilité de location de livres à la bibliothèque et de jeux dans une ludothèque (Coala).

Horaire de l'après-midi :

- De 12h à 13h : Les enfants mangent dans leur école
- De 12h45 à 13h15 : Le bus 'ramasse' les enfants dans les écoles
- De 13h à 13h30 : Accueil des enfants sur le lieu d'accueil centralisé
- De 13h30 à 15h : Animation 1
- De 15h à 15h30 : Temps libre – Collation – Départs ou arrivées éventuels d'enfants
- De 15h30 à 17h : Animation 2
- De 17h à 18h : Temps libre

Les parents seront invités à venir rechercher leur(s) enfant(s) :

- soit dans les écoles jusqu'à l'heure du 'ramassage' par le bus ;
- soit entre 15h et 15h30 ;
- soit à 18h

Equipe d'animation :

- L'équipe « Gesves EXTRA » : permanent(s) et/ ou volontaires,
- Les accueillant(e)s sous contrat actuellement dans les écoles (Cécile G. à Saint-Joseph, Dominique M. et Fabienne D. à l'Envol).

Projet d'animation :

- Différents ateliers d'une durée d'une heure trente sont proposés aux enfants (2 temps d'atelier par mercredi) ;
- Un enfant s'inscrit préalablement dans un atelier pour une durée d'un trimestre (ou pourquoi pas annuellement ?) ;
- Un atelier « Temps libre » est proposé également à chaque temps horaire d'animation pour les enfants qui ne souhaitent pas être dans un temps 'animation' mais dans un temps plus libre où ils jouent selon leurs envies (à cet atelier, il ne sera pas nécessaire de s'inscrire préalablement).

Possibilités et pistes d'ateliers :

- Collaboration avec les opérateurs qui accueillent déjà des enfants les mercredis après-midi sur le site d'animation (Basket et Conservatoire de la musique, pour le site de la plaine) ;
- Collaboration avec le maraîchage ;
- Collaboration avec « La spirale » ;
- Carine Moens (actuellement à Saint-Joseph) : Eveil musical ;
- Le PCDN propose des formations à des animateurs : Atelier nature ;
- Marie-Lyne Rioux (actuellement à Saint-Joseph) : Multisports.

Prix :

- Proposer uniquement 2 tarifs (1 ou 2 animation) !
- Le moins cher possible et pas plus cher que dans les écoles actuellement (2,50€ à l'Envol).

Dans ce cas, les subsides ONE des mercredis après-midi reviendraient à Gesves EXTRA puisqu'il n'y aurait plus d'animation prévue dans les écoles.

Réflexions des directions présentes :

- Les 'grands changements' en cours d'année ne sont pas les bienvenus par les parents. Il est préférable que le projet débute plutôt en septembre, après une réelle explication du projet aux parents mettant en avant les bénéfices du changement.
- Il est nécessaire que les 4 directions des écoles marquent leur accord ! Il est important que tous collaborent ! (Proposer une réunion)
- Les parents auront besoin d'être rassurés !
- Les directions présentes se disent très favorables au projet.
- Ils souhaitent qu'une attention particulière soit accordée à l'accueil des 2,5-4 ans : penser à disposer d'une infrastructure (sanitaires) et du matériel adapté (lits, matelas de change, etc.) ;
- Penser également à un système d'inscription et avoir une solution pour les enfants non inscrits et pourtant là !
- Peut-on obliger les enfants et les parents à être aussi dans une logique d'animation et pas de temps libre ? Les parents sont demandeurs aussi que leurs enfants aient du temps libre ? Proposer une alternative au temps d'animation ?

Réflexions des autres membres présents :

- Débuter à Pâques permettrait que le projet soit « testé » pendant 1 mois et demi
 - MAIS ne pas commencer tant que le projet n'est pas bien ficelé ! Ne pas vouloir aller trop vite ! Favoriser au maximum la réussite du projet.
 - Centraliser l'accueil implique donc de ne pas faire doublon avec un accueil qui continuerait d'être organisé dans les écoles.
 - Qu'en est-il des avancements du projet Maison de l'Enfance à la Pichelotte ? Combien va coûter la location des locaux (site plaine puis site Pichelotte) ? Il faut faire une demande au collège pour avoir une idée, au nom de la CCA (signé du président) et valoriser le projet selon le CLE.
 - Au niveau des locaux sur le site de l'administration communale et par expérience : le local des 3x20 n'est pas une location 'fiable' car est souvent demandé pour les enterrements ; le local RTG2 sert de stockage de matériel pour les ouvriers...et tous ces locaux seront – ils chauffés en hiver ?
- ⇒ La CCA souhaite que « Gesves EXTRA » et la coordinatrice ATL poursuivent la réflexion et puissent proposer à la CCA prochaine un retour sur les avancements du projet.

3. Réflexion autour d'un des axes prioritaires : La formation des accueillant(e)s et des responsables de projet.

Nous rappelons à l'assemblée les mesures formatives imposées par le décret :

« Les enfants accueillis par les opérateurs de l'accueil faisant partie du programme CLE sont encadrés par du personnel qualifié : les accueillant(e)s et les responsables de projet d'accueil. ¹ [...] »

¹ « Tout savoir sur le décret ATL », pages 23 à 25 - Brochure ONE

La formation de base

- « Les accueillant(e)s doivent avoir suivi une formation initiale leur donnant les notions de base »

⇒ « Par dérogation, les accueillant(e)s qui ne disposent pas des titres adéquats peuvent assurer leur fonction moyennant le fait de suivre, dans les 3 ans de l'entrée en vigueur du décret et ou de leur entrée en fonction si elle est postérieure à l'entrée en vigueur du décret, une formation continuée de minimum 100 heures »

⇒ Attention, certains diplômes, certificats ou brevets répondent à cette exigence.

- « Les responsables de projet d'accueil doivent avoir suivi une formation initiale leur donnant les notions de base. »

⇒ « Les responsables de projet d'accueil en fonction à la date d'entrée en vigueur du décret sont réputés satisfaire aux exigences de formation initiale. Néanmoins, ils suivront une formation continuée de minimum 100h dans la période des 3 ans qui suit l'entrée en vigueur du décret.

⇒ Attention, certains diplômes, certificats ou brevets répondent à cette exigence.

La formation continuée

- « Les accueillant(e)s et responsables de projet d'accueil au sein du programme CLE poursuivent en cours de carrière, et par période de 3 ans, une formation continue d'un minimum de 50h² ».

La CCA avait demandé à l'asbl « Gesves EXTRA » un état des lieux des formations poursuivies par les accueillant(e)s actuel(le)s et par Florent lui-même en tant que responsable de projet. Nous souhaitons que ce recensement classe les accueillant(e)s par lieu d'accueil et par type d'activités (temps subsidiables, temps non subsidiables et semaines d'animation). Il est actuellement en cours de rédaction.

Pour rappel, les formations concernent tous les personnes qui sont acteurs de l'accueil extrascolaires dans les établissements, après l'école.

Les directions des écoles présentes s'expriment : pour eux, ces formations sont « la mort de l'accueil extrascolaire » : pour eux, les personnes qui sont sous le statut d'ALE dans ce secteur ne sont pas dans une logique de formation, les volontaires sont déjà difficiles à trouver (« comment leur parler de formation ? »), parce qu'ils pensent que les enseignants sont déjà reconnus comme étant des pédagogues, des animateurs de par leur diplôme !

Nous débattons de cette réflexion et souhaitons tous pour l'avenir, que le secteur de l'accueil extrascolaire puisse évoluer vers une professionnalisation, vers plus de qualité.

Dans un monde idéal, nous devrions refuser l'accès à cette activité aux personnes qui ne répondent pas au minimum de formation requis. Pratiquement, il est vrai que « c'est plus facile à dire qu'à faire ».

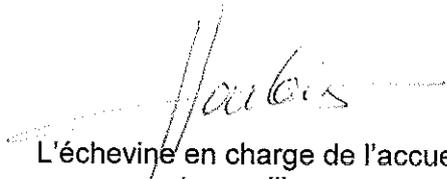
⇒ **Nous proposons la mise en place d'un beau petit feuillet d'information (genre triptyque – voir avec Julie de Coala) – Florent, Elise et Martin se propose de réfléchir à son contenu**

² Idem, page 27

4. Divers

- Le marché de Noël de Gesves a lieu ce week-end !
- Le 22 mai 2011 aura lieu le jogging du comité de parents de Saint-Joseph en collaboration avec la commune : Avis aux amateurs, il est temps de s'entraîner !
- La journée inter-réseaux 2011 aura lieu le mardi 28 juin 2011.
- Il existe actuellement un projet de coordination inter provinciale des coordinateurs ATL de la Province de Namur !
- Prochaine CCA : le mercredi 30 mars 2011 à 19h

C. HONTOIR



L'échevine en charge de l'accueil
temps libre

E. DEBOIS



La secrétaire